

## Représentations et pratiques des agriculteurs face aux nouvelles politiques environnementales: les cas de Natura 2000 et de la politique de l'eau espagnole

*Frédérique Blot, Corinne Eychenne, Johan Milian\**

Les principes érigés en règles de gestion des « ressources naturelles », apparus dans les discours institutionnels accompagnant les nouvelles politiques environnementales, énoncent la nécessité de mieux prendre en compte l'interface éco-socio-systémique<sup>1</sup> des espaces ruraux. De nouveaux objectifs et principes de gestion érigés en postulat, suggèrent un changement de représentations de la nature, impliquant aussi des changements de pratiques dans l'exploitation des « ressources naturelles ». Les engagements pris par les pays signataires de l'Action 21<sup>2</sup> à l'issue du Sommet de la Terre de Rio en 1992, mais aussi dans le cadre d'autres conventions internationales sont à ce titre significatifs. Par exemple dans le domaine de la gestion de l'eau, de nombreuses directives européennes ont contribué à imposer des normes de qualité contraignantes pour l'adduction d'eau potable et pour les eaux résiduaires, mais aussi pour les activités agricoles (Directive « nitrates » par exemple). Nous avons choisi d'aborder ici, à travers les exemples du dispositif Natura 2000 dans les Pyrénées et de la politique de l'eau dans le bassin du Segura (Espagne), les traductions de ces nouveaux discours politiques globaux dans les politiques nationales comme dans les systèmes de régulation locaux. Il s'agira de présenter comment sont interprétés et appliqués les principes

---

\* Géographes. Département de Géographie-Aménagement, Université Toulouse II. UMR Dynamiques Rurales, Pavillon de la Recherche, 5, Allées Antonio Machado, F- 31 058 Toulouse cedex 9

1. Notion qui permet d'appréhender « l'ensemble des relations existant à propos de la gestion d'une ressource naturelle... ensemble [qui] comprend donc: les relations entre les facteurs écologiques [...] les relations entre acteurs sociaux..., les relations que les acteurs sociaux ont avec les divers facteurs du milieu [...] » (MONTGOLFIER J. (de), NATALI J.-M., 1987).

2. L'Action 21 est le document de présentation des objectifs et principes signés par les nations présentes au Sommet de la Terre à Rio en 1992 (CNUED, 1993).

émis dans les chapitres 13, 15 et 18 de l'Action 21<sup>3</sup> à travers leur traduction communautaire: la Directive Habitats (DH) et la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)<sup>4</sup>. Nous proposons ainsi de mettre en parallèle deux politiques dites « environnementales » portant sur des objets différents: « la gestion de l'hydro-socio-système<sup>5</sup> » et « la conservation de la biodiversité », qui toutes deux concernent au premier chef le rôle et la fonction clé des agriculteurs dans la gestion des milieux et des ressources potentielles qu'ils représentent.

S'inscrivant dans l'esprit des chapitres 13, 15 et 18 de la Déclaration de Rio, la DCE et la DH affichent un contenu théorique ambitieux. Elles introduisent par exemple le principe de « gestion intégrée » de l'eau comme des pâturages et terres de parcours, ce qui suppose, entre autres, de les envisager dans une perspective globale et non plus sectorielle et de traiter à égalité les intérêts de la société, de l'économie et de l'environnement. En matière de gestion de l'eau, selon les termes de l'Action 21, « *la gestion intégrée des ressources en eau est fondée sur l'idée que l'eau fait partie intégrante de l'écosystème et constitue une ressource naturelle [...], les ressources en eau doivent faire l'objet de mesures de protection tenant compte du fonctionnement des écosystèmes aquatiques et de la pérennité de la ressource et visant à satisfaire ou à concilier les besoins en eau aux fins des activités humaines. [...] Dans la mise en valeur et l'utilisation des ressources en eau, il faut donner la priorité à la satisfaction des besoins fondamentaux et à la protection des écosystèmes* » (CNUED, 1993).

Nous proposons de mesurer ici deux aspects importants relatifs à la mise en œuvre de la gestion intégrée. En effet, les « ressources » en eau, entendues ici, dans un premier temps, au sens de « sources potentielles en eau » ne sont plus à appréhender uniquement en tant que telles. Ici, « *l'idée que l'eau fait partie intégrante de l'écosystème et constitue une ressource naturelle* » impose de fait de ne plus faire l'amalgame entre l'eau et les « sources potentielles en eau » (c'est-à-dire les fleuves, les nappes, etc. ou tout écosystème dont l'eau n'est qu'un constituant, bien qu'essentiel à son fonctionnement). Ainsi, il s'agit de ne plus dissocier les différents constituants

---

3. Chapitre 13 – Gestion des écosystèmes fragiles: mise en valeur durable des Montagnes; Chapitre 15 – Préservation de la diversité biologique; Chapitre 18 – Protection des ressources en eau douce et de leur qualité: application d'approches intégrées de la mise en valeur, de la gestion et de l'utilisation des ressources en eau.

4. Directive 1992/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992; DCE 2000, Directive 2000/60/CE, Directive du Parlement européen et du Conseil, du 23 octobre 2000, modifiée par la décision n° 2455/2001/CE du Parlement européen et du Conseil, du 20 novembre 2001.

5. Nous avons recours à cette formulation en écho à la notion d'éco-socio-système.

fonctionnels de ces hydrosystèmes<sup>6</sup> mais de prendre en compte leur complexité et, par conséquent, les interactions affectant l'ensemble des composants dès qu'un phénomène naturel ou humain affecte un élément du système. La gestion intégrée implique, par conséquent, une approche multidisciplinaire, et trans-sectorielle afin de prendre en compte la complexité du système et l'interconnectivité des constituants humains et naturels. Ainsi parmi les éléments ayant conduit le Parlement Européen et le Conseil de l'Union Européenne à adopter la DCE, figure la nécessité « *d'élaborer une politique communautaire intégrée dans le domaine de l'eau* » afin notamment d'intégrer la « *protection et la gestion écologiquement viable des eaux* » par la mise en œuvre d'une gestion trans-sectorielle – c'est-à-dire de l'intégrer dans les autres politiques sectorielles communautaires, « *telles que celle de l'énergie, celle des transports, la politique agricole, celle de la pêche, la politique régionale, et celle du tourisme* »<sup>7</sup>.

De plus, parmi les objectifs centraux proposés dans le chapitre 18 de l'Action 21, les politiques de l'eau novatrices devraient « *veiller à ce que l'ensemble de la population de la planète dispose en permanence d'approvisionnements suffisants en eau de bonne qualité tout en préservant les fonctions hydrologiques, biologiques, et chimiques des écosystèmes, en adaptant les activités humaines à la capacité limite de la nature et en luttant contre les vecteurs de maladies liées à l'eau* » (CNUED, 1993). Ici, la notion de limite de la nature induit le postulat de ne plus adapter la ressource aux besoins mais de raisonner les besoins en fonction des ressources disponibles. Suivant cette logique, l'article 1<sup>er</sup> de la DCE promeut « *une utilisation durable de l'eau, fondée sur la protection à long terme des ressources en eau disponibles* » et tout particulièrement des « *ressources souterraines disponibles* » puisque ce sont ces écosystèmes aquatiques qui sont majoritairement susceptibles d'être surexploités – ce qui signifie que les quantités extraites sont supérieures à la capacité de renouvellement par le cycle de l'eau.

Ces notions transparaissent également dans le chapitre 15 relatif à la protection de la biodiversité qui fait référence à une « *exploitation non déprédatrice de la biosphère* ». Le principe de « *gestion intégrée* » est également présent dans le chapitre 13 à propos des zones de montagne. En revanche, le terme n'est pas directement employé dans la DH, promulguée peu avant Rio, et qui, sémantiquement, s'inspire de la Convention sur la diversité biologique de 1988. Il y est question de « *gestion durable* », de « *compatibilité des usages avec les objectifs de*

6. Nous avons ici recours à la notion d'hydrosystème qui renvoie à un « *système écologique complexe, organisé hiérarchiquement, et constitué de l'ensemble des biotopes et des biocénoses d'eau courante, d'eau stagnante, semi-aquatiques et terrestres, aussi bien épigés que souterrains* » (AMOROS C., PETTS G.E., 1993).

7. DCE, 2000, « *Directive 2000/60/CE* », op. cit.

conservation » et d'« évaluation des projets de développement ». En fait, le référentiel utilisé pour le programme d'application de la DH est écocentré<sup>8</sup> mais, en pratique, ce sont les plans de gestion de site qui vont établir l'équilibre théorique entre enjeux de développement et enjeux de protection. Rappelons que ces plans ne sont pas obligatoires ; cependant, au fur et à mesure de l'avancée du calendrier d'application de la DH, la Commission a insisté sur les conditions de préparation de l'application des mesures favorables à la conservation des enjeux écologiques du réseau (DG XI, 2000).

Les deux textes suggèrent donc dans leurs discours une véritable rupture puisqu'ils introduisent de nouvelles représentations de ce qui fait ressource ainsi que des éléments d'innovation dans les modes de valorisation de la nature. Il y a cependant entre les deux une différence fondamentale : la DH est un texte passif quant aux modalités de construction des systèmes productifs de ressources à l'inverse de la DCE qui porte sur la gestion active de cette ressource.

Notre questionnement porte sur les implications de ces dispositifs et plus particulièrement sur la construction éventuelle de nouveaux référentiels politiques en matière de pratiques agricoles, ainsi que sur l'évolution des représentations et des pratiques des agriculteurs eux-mêmes. Pour cela, il convient donc d'analyser, dans un premier temps, la traduction en termes de politiques nationales et de modes de régulation locaux des nouvelles approches suscitées par ces discours, puis, dans un second temps de s'interroger sur leurs implications pratiques.

## **Traductions des principes de l'Action 21 dans les « nouvelles » politiques environnementales**

### *Le Plan Hydrologique National espagnol : une traduction hydraulicienne*

L'Espagne présente le Plan Hydrologique National (PHN) adopté en 2001 – document visant à mettre en œuvre la planification hydrologique prévue par la loi sur l'eau<sup>9</sup> – comme un projet inscrit dans la continuité de la DCE et en rupture avec la politique hydraulique appliquée jusqu'ici (DGOHCA, 2000). À ce propos le texte du PHN reprend en grande partie les notions et concepts clés de l'Agenda 21 et de la DCE pour

---

8. L'objectif de conservation (« exigence écologique ») est prééminent sur le développement (« exigences économiques et sociales ») et l'interface dynamiques écosystémiques / pratiques de valorisation de l'espace est déclinée à travers les notions préventives de « détérioration » et de « perturbation ».

9. Texto Refundido de la Ley de Aguas (1999), Ley 46/1999 de 13 de diciembre, Ley de modificación de la Ley 29/1985 de 2 de agosto, de aguas approuvée par le Real Decreto Legislativo 1/2001, de 20 de Julio.

justifier l'objet central de ses propositions: le recours aux grands transferts entre bassins fluviaux (Blot, 2004). Ainsi, apparaissent les termes de « planification », à l'échelle du « bassin-versant » suivant l'objectif d'un « bon état » des masses d'eau et de gestion des extrêmes hydrologiques (étiages, crues) en appliquant les « principes de précaution », « participation » et « tarification ». Cependant, il est à noter que les expressions « gestion intégrée » ou « politique intégrée » n'apparaissent pas dans le texte espagnol.

En Espagne, l'évolution des pratiques agricoles vis-à-vis des hydrosystèmes est directement liée à l'évolution des politiques de l'eau. En effet, dès 1820 la Commission des chemins et canaux émettait l'idée selon laquelle un programme hydraulique favoriserait le développement de l'agriculture et par là même de l'ensemble de la nation (Del Moral, 1998). L'idée selon laquelle la bonne santé de l'économie est corrélée à la transformation des *secanos* en *regadíos*<sup>10</sup> est alors très répandue. Ainsi, dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État confie la gestion de l'eau à des Confédérations hydrographiques et s'engage dans la mise en œuvre d'une politique hydraulique planifiée des bassins fluviaux définis comme cadres de gestion pertinents dès 1926. Cette politique se fonde sur la réalisation de grands ouvrages de régulation afin de favoriser le développement de cultures irriguées, comme le met en évidence le *Plan Général des ouvrages hydrauliques*<sup>11</sup> de Lorenzo Pardo en 1933.

Depuis cette période les aménagements hydrauliques sont associés, dans l'imaginaire des populations, à l'idée de « progrès social et économique » (Clarimont, 1999) pour lutter contre un déterminisme naturel qui oblige l'agriculture à faire face, tantôt aux excès, tantôt aux pénuries en eau des fleuves. Dans le bassin du Segura, suite au *Plan Général des ouvrages hydrauliques*, un *Plan de mise à profit intégrale du haut bassin du Segura* fut proposé dès 1941. Le titre de l'ouvrage de S. R. Cuchoud de 1963 rend compte de la logique d'alors: *Un demi-siècle de travaux pour dominer et mettre à profit les eaux du río Segura* (Cuchoud, 1963).

La gestion des fleuves passe par la gestion de l'eau qui représente alors un « intrant » ou une « matière première » pour l'agriculture. L'approche hydraulicienne repose sur une conception de l'eau en tant que matière renouvelable à l'infini suivant un cycle, et propose de maîtriser quantitativement et donc d'aménager les fleuves suivant un objectif d'« exploitation intégrale des eaux » (*aprovechamiento integral de*

10. *Secanos*: cultures non irriguées; *Regadíos*: cultures irriguées.

11. Création des dix premières Divisions hydrologiques en 1865 transformées à la suite de la loi sur les eaux de 1879 en sept Divisions des travaux hydrauliques qui proposeront de nouveaux projets afin de réaliser le « premier document de planification nationale de la ressource », le « Plan général d'irrigation et de travaux hydrauliques », rédigé par l'organe de coordination auxquels elles sont soumises « l'Inspection générale des travaux hydrauliques ». (Clarimont, 1999).

*las aguas*<sup>12</sup>). Dans ce contexte, les approches trans-sectorielles ou encore les études d'impact environnemental sur les écosystèmes ne sont pas à l'ordre du jour. Cette représentation est aujourd'hui remise en cause puisqu'il ne s'agit plus de gérer l'eau en tant que telle, mais les écosystèmes aquatiques. Sur la base du Plan de 1933, l'application des politiques agricoles et des politiques de l'eau a abouti en 1978 à la mise en service de l'*Acueducto Tajo-Segura* (ATS), canal de 292 kilomètres qui permet de transférer une partie de l'eau du Tage vers le bassin du Segura<sup>13</sup> afin de pallier les écarts importants entre périodes de crue et périodes d'étiage caractéristiques du climat méditerranéen subaride de l'Espagne du sud-est.

Il en résulte dans le bassin du Segura qu'à chaque accroissement des superficies irriguées correspond une augmentation de l'offre en eau au moyen d'infrastructures complémentaires ou d'autorisation de prélèvements supplémentaires. Pourtant, le transfert Tage-Segura, supposé en 1980 ouvrir « *les perspectives d'une correction durable, sinon définitive, du déficit en eau de la région et d'une mise en valeur totale des terroirs aptes à l'agriculture de haut rapport* » (Herin, 1980) s'avère aujourd'hui insuffisant puisque le déficit total est passé de 272 à 460 millions de mètres cube entre 1972 et 1999 (CHS, 2000).

Pour résoudre ce problème récurrent dans le bassin du Segura, le PHN et le Plan Hydrologique du Segura appuient leurs propositions de gestion sur la réalisation de nouveaux transferts d'eau, mais cette fois, en majorité en provenance du bassin de l'Èbre, c'est-à-dire de poursuivre dans la continuité de la politique hydraulique mise en œuvre depuis plus d'un siècle. Ici, les fleuves et nappes souterraines ne sont pas appréhendés en tant qu'écosystèmes aquatiques complexes, mais en tant que réservoirs potentiels en eau que l'on valorise en les reliant par de grands conduits et canaux. Non seulement le PHN s'inscrit dans une continuité politique qui contribue à renforcer une conception de l'eau et des écosystèmes aquatiques en tant que ressource minière, mais il contribue aussi à alimenter un cercle vicieux où la demande en eau ne tient compte, à aucun moment, des limites naturelles des écosystèmes aquatiques.

---

12. Autres exemples de projets sur les bassins du Guadalquivir (Aguila Y Rada, 1929) et de la Noguera Ribagorzana (Barrère, 1954).

13. Au départ il était prévu de transférer jusqu'à 1 000 hm<sup>3</sup>/an mais compte tenu des pertes et des contraintes d'exploitation la moyenne annuelle du transfert depuis 1980 est autour de 290 hm<sup>3</sup>/an (Sandoval Rodriguez, 1989).

### **La mise en place de Natura 2000 dans les Pyrénées françaises : l'interface complexe entre pastoralisme transhumant et politiques de protection**

Dans les Pyrénées centrales françaises, les gestionnaires d'estives, à l'instar d'autres usagers (forestiers, cultivateurs, chasseurs), craignent que le classement en zone Natura 2000<sup>14</sup> ne s'accompagne à terme d'une volonté accrue de « protection » des milieux et ne remette en cause tout ou partie de leurs pratiques. Pour la profession pastorale, l'application de la DH et la mise en place de Natura 2000 sur les terres de parcours viendraient confirmer la prévalence de la fonction environnementale désormais affectée aux espaces d'altitude. À leurs yeux, ce processus nierait donc d'une certaine façon la fonction productive des estives, les pratiques pastorales apparaissant comme des auxiliaires d'entretien de l'espace au service d'objectifs environnementaux déterminés à un échelon exogène. Dernier né des politiques environnementales, le projet de réseau de sites Natura 2000 ne vient en définitive que souligner un problème d'évolution structurelle qui est celui de la recomposition des sociétés et des territoires montagnards.

Si les éleveurs transhumants se sentent aujourd'hui marginalisés, c'est principalement en raison de deux phénomènes :

— La place croissante occupée par les nouvelles fonctions attribuées aux espaces montagnards, lesquelles se sont essentiellement développées autour des activités récréatives et résidentielles ; les conséquences sociospatiales en sont nombreuses : mitage résidentiel, fréquentation accrue des pacages, dérangements des troupeaux, partage de l'espace avec des infrastructures touristiques, érosion du pouvoir des éleveurs dans les communes de montagne, etc.

— L'évolution de la profession au cours des trois dernières décennies, sous l'influence des effets de la PAC, qui a favorisé la disparition de nombreuses exploitations et l'émergence de « grosses » exploitations pastorales de fond de vallée.

Les éleveurs transhumant sont donc confrontés à des évolutions socioéconomiques structurelles qui les marginalisent, économiquement et démographiquement, et par voie de conséquence électoralement. S'ils sont d'une certaine manière résignés quant à l'amoindrissement de leur place sociale « *en-bas* », dans les vallées, leur discours se fait beaucoup plus revendicatif en ce qui concerne « *l'en-haut* », l'estive : ils veulent rester « chez eux », dans cet espace mi-sauvage, mi-domestique très

---

14. Natura 2000 est un réseau de sites en cours de constitution conformément aux objectifs définis par la Directive Habitats. La dernière évaluation du projet portait sur 600 000 km<sup>2</sup>, soit près du cinquième de la superficie de l'Union Européenne.

chargé idéologiquement. De fait, la représentation collective majoritaire qui fait de la montagne un « espace naturel », représente pour eux une occultation de leur histoire en tant que groupe social, une négation de leur action sur l'espace et enfin une dépossession. Ils tiennent à défendre leur place sur les espaces d'altitude alors même qu'ils se sentent remis en cause dans leur légitimité à utiliser l'espace collectif des villages, où ils ont l'impression de déranger voire de salir :

*« On est gênants parce que le maire et les autorités de maintenant, ils préféreraient sept ou huit éleveurs avec dix vaches chacun. On n'apporte pas assez de voix, par rapport aux emmerdements que l'on crée, on nous traite de pollueurs... »*

*« Ils ont qu'à retourner de là d'où ils viennent si ils sont pas contents. Les vaches étaient là avant eux. Presque on gênerait ici aussi, il faut pas qu'une vache passe sur la place, il faut pas qu'une brebis passe sur la place. »*

Alors que les éleveurs pensaient avoir répondu aux demandes du référentiel productiviste formulé par les politiques publiques dans les années 1970/1980, en se restructurant au prix d'investissements coûteux et surtout d'importants sacrifices sociaux, cette modernisation a renforcé depuis le fossé entre ce que revendiquent être les éleveurs et l'image idéalisée d'une paysannerie traditionnelle que recherchent les urbains et les nouveaux résidents ruraux.

Aussi, en symbolisant de manière exemplaire l'irruption des mécanismes d'une organisation sociétale fondée sur une économie de services, les politiques environnementales sont à la source d'un curieux paradoxe. Elles ont intégré le rôle globalement positif joué par les pratiques pastorales extensives, qui ont un impact ténus sur les milieux et peuvent jouer un rôle actif dans la préservation de certaines dynamiques d'espèces<sup>15</sup>. Mais les incitations portées dans les différentes politiques agri-environnementales sont perçues par les éleveurs transhumant comme une évaluation négative de leurs pratiques et une accusation plus ou moins explicite de ne pas gérer correctement les espaces pastoraux, voire de ne pas s'occuper suffisamment de leurs animaux. La résistance à toute forme de prescription extérieure sur la conduite des troupeaux en estive devient dès lors pour ces éleveurs, la marque de leur capacité à décider eux-mêmes et à garder le pouvoir sur la montagne.

Ce rapport conflictuel conduit à envisager les politiques environnementales comme induisant une opposition entre production et protection. À propos de Natura 2000, ce postulat peut s'expliquer par le fait qu'à l'amont, l'approche réflexive de la DH a été conçue selon une interprétation conservatoire de la protection de la nature (Rémy et al.,

---

15. Ce constat est même rappelé dans les manuels d'interprétation de la DH élaborés par la Commission Européenne.

1999; Milian, 2001) en apparence très déconnectée des pratiques gestionnaires des milieux bioanthropisés. Mais l'analyse de la fronde des acteurs du monde rural qui s'est produite en France durant la période 1995/1997 a révélé une fois de plus la méconnaissance des mécanismes d'application de la législation européenne, le texte de la directive n'anticipant nullement sur la phase opératoire de la construction du réseau Natura 2000 en lui-même.

Les réactions des éleveurs estivant face aux procédures Natura 2000 sont donc pour le moins réservées. La plupart d'entre eux connaissent mal le sujet et s'intéressent d'abord aux aides éventuelles que cette politique pourrait générer, et qui restent bien faibles face aux programmes spécifiques de soutien au pastoralisme<sup>16</sup>:

« [Natura 2000] ça me fait ni chaud ni froid. Ça ne devrait pas rapporter d'argent parce que c'est des idéologues ça, ils ont de grandes idées mais ils n'ont pas d'argent. »

La profession agropastorale a du mal à identifier la place que pourrait jouer à moyen terme Natura 2000 dans la politique de soutien à l'élevage de montagne. Cette distorsion entre les objectifs techniques et stratégiques de Natura 2000 et les attentes des éleveurs repose sur plusieurs raisons.

C'est tout d'abord le fait d'une méconnaissance de ce qu'est au fond Natura 2000 et de la confusion apparue chez certains acteurs suite à l'évolution de l'interprétation technico-administrative de ce dispositif. Il est indispensable de rappeler que pour le législateur européen et pour la Commission Européenne, Natura 2000 n'est pas une politique agri-environnementale, même si le discours, y compris au niveau de Bruxelles, encourage à la valorisation du patrimoine naturel grâce à Natura 2000<sup>17</sup>. Cette approche est une déclinaison française de l'application de la DH, relativement récente d'ailleurs puisque ce choix n'a été entériné qu'en 1999 lors de la rédaction du PDRN<sup>18</sup>, qui tend à faire de Natura 2000 un outil de développement rural<sup>19</sup>. Il faut rappeler

16. Sur les différentes politiques de soutien au pastoralisme voir Eychenne, 2003; Milian, 2003. Vis à vis de l'accompagnement financier éventuel des mesures prises dans le cadre des plans de gestion de sites, la Commission a reconnu elle-même l'insuffisance des moyens et la complexité des paramètres de gestion (COMMISSION EUROPÉENNE, 2002).

17. Conclusions de la Conférence de Bath « Natura 2000 et vous: un partenariat », 29-30 juin 1998.

18. Le Plan de Développement Rural National a été mis en place suite à la Loi d'Orientation Agricole de juillet 1999 pour décliner, sur la période 2000/2006, le deuxième pilier de la PAC, lequel est consacré à l'élaboration et l'application de stratégies de développement conciliant les enjeux sociaux, agricoles et environnementaux des espaces ruraux.

19. Cette perspective a été encore récemment rappelée par M. J.-F. Le Grand, sénateur de la Manche et probablement l'un des élus les plus investis dans le dossier Natura 2000. M. Le Grand rappelait ainsi en juin 2003 à l'ouverture du Colloque du Sénat sur Natura 2000 que « *Natura 2000 se trouve au cœur d'un aménagement partagé et concerté de nos territoires* ».

également qu'au cours de la décennie 1990 et jusqu'à une date récente, l'administration et les gouvernements successifs ont hésité, tant sur la viabilité économique du pastoralisme transhumant de montagne (qui n'est de surcroît pas singularisé en tant que tel par les dispositifs européens de la PAC) que sur les objectifs et les moyens d'application de la DH, d'où plusieurs changements d'approches, de méthodes et d'outils.

La confusion est également nourrie par le flou entourant la notion de « pratiques traditionnelles ». Les éleveurs montagnards évoluent à l'heure actuelle dans des systèmes de production qui semblent proches dans leurs grandes lignes des systèmes traditionnels décrits dans les grandes monographies régionales, avec notamment la pratique de l'estivage. Pourtant quelle commune mesure y a-t-il entre ces systèmes traditionnels de très petites exploitations centrées sur les cultures vivrières et reléguant l'élevage au second plan, basés sur l'exploitation méthodique d'une main d'œuvre familiale et bon marché, et les exploitations agricoles de ce tournant de siècle ? La modernité n'a certes pas pris ici la tournure industrielle qu'elle revêt dans les régions d'élevage de l'ouest de la France par exemple, ou dans les régions espagnoles évoquées dans cet article, mais les éleveurs montagnards ont cependant pris le train de la modernisation agricole<sup>20</sup>.

Les éleveurs s'opposent dès lors à l'accumulation de poncifs sur leur « inertie », leur « traditionalisme » régulièrement qualifié d'archaïsme et veulent être reconnus pour leur professionnalisme. Ils revendiquent d'autant plus la reconnaissance de la dimension productive de leur activité que leur revenu est à l'heure actuelle largement dépendant des aides<sup>21</sup>. En s'opposant d'une certaine manière aux préconisations agri-écologiques, ils réaffirment leur identité d'éleveurs dont les pratiques quotidiennes ont pour objectif d'élever des animaux de qualité dont ils réclament la révision de la valeur marchande :

*« Qu'on nous paye les broutards<sup>22</sup> le prix et qu'on nous emmerde pas avec ça. »*

En fin de compte, les éleveurs transhumant refusent que leur métier, ses savoir-faire et ses objectifs spécifiques, n'apparaissent plus que comme l'épiphénomène d'une agriculture devenue une activité de service.

---

20. En vingt ans, alors que disparaissaient 60 % des exploitations, la surface par exploitation dans la montagne ariégeoise a triplé, passant de 13 à 36 ha. Les chefs d'exploitation sont beaucoup plus jeunes, avec un tiers seulement de plus de 55 ans, contre 53 % en 1979 et ils se sont spécialisés dans l'élevage bovin ou ovin allaitant. Contrairement aux prévisions, la pluriactivité n'a pas explosé et reste inférieure à 30 %.

21. 111 % du revenu moyen des éleveurs pyrénéens en 1995 (résultats RICA 1995, d'après le Conseil national de l'Évaluation et le Commissariat général du Plan, 1999).

22. Animal jeune élevé avec sa mère jusqu'au sevrage (7 à 9 mois pour les veaux, 3 à 5 mois pour les agneaux) qui tète et consomme progressivement de l'herbe.

## Traductions pratiques et modes de régulation locaux

### *Le PHN, place hégémonique d'un référentiel modernisateur productiviste : opposition traditionnels/modernes*

Il convient ici de préciser que la traduction nationale de la DCE ne remet aucunement en cause les pratiques agricoles que la politique hydraulique a contribué à construire. Le PHN est ici présenté de façon très favorable. L'Autonomie régionale de Murcia met à la disposition de la population des tee-shirts, des casquettes et des autocollants imprimés du slogan « Sí al PHN » (Oui au PHN ). Les affiches et graffiti indiquant une même adhésion au projet sont très courants dans les rues de Murcia. Les agriculteurs du bassin du Segura ne voient donc pas dans la politique de l'eau nationale une politique environnementale, mais bien une politique hydraulique favorisant le développement agricole puisque les grands aménagements sont encore synonymes de progrès social et économique. Nous proposons ici d'apporter des éléments de compréhension de la construction historique des représentations et pratiques agricoles vis-à-vis des écosystèmes aquatiques.

Au cours du siècle un modèle agricole de référence s'est peu à peu imposé : l'agriculture irriguée, et au début du siècle la *Huerta* de Murcia était associée à une agriculture riche dans une zone où les températures et l'ensoleillement sont favorables à une agriculture intensive diversifiée à condition que l'eau ne manque pas. À partir de 1939 l'*Instituto Nacional de Colonización* (INC), devenu en 1971 l'*Instituto de Reforma Y Desarrollo Agrario* (IRYDA), eut pour objectif de favoriser l'émergence d'une agriculture plus intensive et rémunératrice, utilisant des techniques de production « modernes » dont les produits sont essentiellement destinés à l'export, en ayant recours à des plans de développement agricole. « *La règle entrepreneuriale, le critère de rationalisation et de modernisation économique, la norme du fonctionnement industriel* » gagnèrent du terrain au cours des années 1950. à ce titre, les remboursements figurent parmi les nouveaux outils prévus par la loi dès 1952 (Ortega Cantero, 1993). Ainsi, les exploitations modèles « modernes » doivent être de taille suffisante pour s'inscrire dans des réseaux de commercialisation destinés à l'export. Il s'agit alors « *d'améliorer les conditions productives et économiques et contribuer au développement industriel du pays* » (Ortega Cantero, 1993).

L'agriculture du bassin du Segura a donc été incitée à augmenter sa productivité en ayant recours à de nouvelles techniques de production, de nouveaux modes d'organisation (filières de production et de commercialisation). L'ouvrage *El regadío Murciano, problema nacional*, publié en 1961, contribua à légitimer ces politiques agricole et hydraulique en identifiant un seul problème à l'origine des inégalités entre les niveaux de vie des

agriculteurs : le manque d'eau. Or à aucun moment il n'est question de mettre en œuvre une véritable réforme agraire qui mettrait en discussion les rapports de pouvoir au sein même des *regadíos* et des *secanos* (Herin, 1976). Ainsi, pour l'ensemble des zones déclarées d'intérêt national<sup>23</sup> par l'INC, les plans de développement agricole étaient accompagnés d'autorisations d'exploitation des aquifères et de réalisation d'infrastructures hydrauliques.

Aujourd'hui l'ensemble des exploitations de ces zones considérées comme « modernes »<sup>24</sup> et exemplaires par de nombreuses institutions (Confédération Hydrographique, Conseil Agricole régional) sont pourtant situées sur les principaux aquifères surexploités et bénéficient des eaux transférées en provenance du Tage par l'intermédiaire de l'ATS (Barciela, 1990 ; Pérez Picazo, 1998). L'agriculture « moderne » correspond ici à l'agriculture qui fut développée pendant cette période, en opposition à une agriculture « traditionnelle » des fonds de vallées, considérée comme archaïque, caractérisée par une micro-parcellisation en concurrence avec l'expansion résidentielle à proximité des noyaux urbains et qui utilise des techniques d'irrigation gravitaire dites traditionnelles.

Ainsi, la célèbre *Huerta* de Murcia implantée dans la plaine alluviale du Segura et qui bénéficiait donc à la fois des alluvions et de l'eau du fleuve, autrefois présentée comme « *une des plus riches régions d'Espagne* » (Sermet, 1953) est aujourd'hui un modèle agricole présenté de façon très négative à la fois par les agriculteurs et les institutions. Les agriculteurs rencontrés dans cette zone y voient une agriculture sans avenir. Ils n'envisagent pas, en effet, de transmettre leurs exploitations, qui sont transformées en parcelles à bâtir pour les nouvelles générations. De plus, selon les agriculteurs des *vegas medias* et *bajas* traditionnelles « *le fleuve amène de moins en moins d'eau vers les acequias* » pour l'agriculture traditionnelle ce qui contraste avec le « *bruit rafraîchissant des acequias coulant à gros bouillons boueux* » évoqué par Jean Sermet en 1953. Selon eux, les gestionnaires et institutions, responsables de la répartition des eaux sur l'ensemble du bassin, détournent les « *eaux du fleuve au profit des canaux* » – faisant ici référence aux canaux du Postransfert – qui alimentent l'agriculture « *des Campos* » (zones déclarées d'intérêt général par l'INC), agriculture moderne industrielle. Ces changements contribuent entre autres à déstabiliser l'organisation des irrigations murciennes auparavant « *strictement calculées et respectées* » (Sermet, 1953), puisque le manque d'eau pour répondre aux besoins de la *Huerta*

23. Zones d'intérêt national dans le bassin du Segura: déclarées en 1941 les Saladares de Albaterra, Crevillente et Elche, puis en 1974 et 1975 le Campo de Cartagena et le Valle de Guadalentín.

24. Nous précisons ici que les termes *moderne* et *traditionnel* sont employés par les agriculteurs et les institutions du bassin du Segura afin de différencier deux modèles qui sont présentés comme opposés.

tend à favoriser des prélèvements intempestifs. Ainsi, lorsque l'eau passe enfin dans les *acequias*, certains nous ont dit « *c'est au premier servi* ».

De fait, l'agriculture dite « traditionnelle » et les savoir-faire auxquels elle renvoie – utilisation, entretien des réseaux réalisés pour certains d'entre eux à l'époque romaine; partage et gestion de l'eau disponible; connaissance du fonctionnement hydrologique du fleuve et des nappes; techniques culturales, nivelage des sols, etc. – n'est pas l'agriculture favorisée par les politiques de l'eau et agricole. L'agriculture aujourd'hui promue par les institutions est une agriculture productiviste du type « *Campo de Dalías*<sup>25</sup> ». En effet, selon les institutions, dans la Région de Murcia l'agriculture qui mettrait le plus en valeur l'eau serait l'horticulture sous serres, environ 2 €/m<sup>3</sup> de Valeur Ajoutée Nette, alors que, pour les autres modèles, cette valeur est estimée inférieure à 0,50 €/m<sup>3</sup>. Pour la quasi totalité des agriculteurs rencontrés, traditionnels comme modernes, le PHN est une bonne solution. Pour certains il représente la possibilité de bénéficier de plus d'eau (les modernes verront leurs dotations de l'ATS concrétisées: « *l'eau qu'on nous doit* ») ; d'autres pensent pouvoir « *transformer leurs secanos en regadíos* », et les traditionnels y voient l'opportunité de retrouver les débits normaux du fleuve « *pour être enfin tranquilles* ».

Dans ce cas précis, comme nous l'avons vu, l'ensemble de ces considérations s'inscrit dans une logique historiquement bien ancrée, selon laquelle les fleuves, les nappes et autres écosystèmes aquatiques ne représentent que des ressources en eau, par conséquent en contradiction avec la gestion intégrée dont l'un des objectifs est de favoriser une perception globale du fonctionnement des écosystèmes au sein de bassins-versants dont l'eau n'est alors qu'une des composantes. L'un des principaux indicateurs d'une conception réductrice des écosystèmes aquatiques est que, pour l'ensemble des personnes rencontrées, « il se perd beaucoup d'eau à la mer », ce qui est significatif d'une occultation, consciente ou non, d'une partie du cycle de l'eau. De plus, bien que la grille d'entretiens que nous nous étions fixées n'utilise à aucun moment le terme eau – nous parlions du fleuve, de la nappe –, l'eau est apparue comme la principale, voire la seule, composante retenue et fortement appropriée. De même, lorsque nous parlions de bassin-versant, échelon supposé favoriser une conception globale du fonctionnement des cours

---

25. Agriculture qui porte le nom de la plaine littorale déclarée d'intérêt national par l'INC en 1941 dans la Province d'Almería: le « *Campo de Dalías* ». C'est une agriculture intensive sous serres de type industriel dont les produits sont en majorité destinés à l'exportation, développée dans des zones naturellement non propices à l'agriculture – sols impropres aux cultures, absence d'alimentation régulière en eau sous climat semi-aride – grâce à l'innovation technique – cultures hors sol, irrigation localisée à partir de puits profonds ou de transferts – inspirée parfois de techniques anciennes – sol *enarenado*; abris type *parales*.

d'eau, celui-ci s'avérait « à géométrie variable » en fonction des interlocuteurs ; le bassin correspond avant tout à une zone d'alimentation en eau, ce qui signifie une fois encore la prééminence de la préoccupation quantitative.

***Réappropriation patrimoniale et volonté d'affirmation des éleveurs transhumant comme groupe socio-économique – l'interface pastoralisme transhumant / Natura 2000 en pratique dans les Pyrénées ariégeoises***

*La recherche de légitimation par l'antériorité des pratiques*

Les éleveurs transhumant pyrénéens cherchent dans la référence au passé une légitimation de leurs pratiques actuelles, en les inscrivant dans une continuité. En revendiquant l'antériorité de leurs propres référentiels territoriaux, ils s'offrent la possibilité de démythifier la parole scientifique, qui leur est présentée comme valeur d'expertise justifiant l'affectation environnementale de leurs territoires.

*« Qu'un savant, y'en a eu, y'en a encore, qui se plaisent à aller en montagne, à regarder les bestioles, ceci et cela, moi j'aurais jamais cru qu'il y ait tant de bêtes en montagne, ceux là, c'est bien. Maintenant, aller te dire parce que là il va y avoir 4 fleurs qui sont soi-disant rares, on va pas dire au berger tu laisses pas tes bêtes là, où on va ? Si ça ne va pas jusque là, si c'est seulement idéologique et pour passer le temps de certaines personnes, moi j'y vois pas d'inconvénients. Parce que ces plantes qui y sont, elles y étaient avant, elles y sont encore, et elles y resteront encore et il y a eu du bétail de tout temps. »*

La référence à la tradition, dont Gérard Lenclud rappelait « l'utilité [...] de fournir au présent une caution pour ce qu'il est, [...] d'offrir à tous ceux qui l'énoncent et la reproduisent au jour le jour le moyen d'affirmer leur différence et, par-là même, d'asseoir leur autorité » (Lenclud, 1987) permet ici aux éleveurs de lutter contre la domination symbolique qu'ils subissent, d'affirmer leur différence et surtout leur antériorité sur la montagne, garante de leur légitimité.

*La critique du dispositif de régulation*

Les éleveurs transhumant fustigent l'absence de concertation qui caractérise selon eux la préparation des DOCOBs<sup>26</sup>, absence d'autant plus mal vécue qu'elle avait déjà marqué l'introduction de populations allogènes d'ours, décision qui fut fortement contestée localement.

---

26. DOCUMENT d'OBJECTIFS : version française du Plan de gestion de site Natura 2000, cette procédure a été généralisée à l'ensemble des sites proposés au réseau.

« [Natura 2000] y'a des réunions on est jamais convoqués. C'est comme l'ours, prends ça et ferme ta gueule. Ça vient de Paris et ils nous montent ça là. Ils ont été pressés par Bruxelles parce que la France n'avait rien fait, alors ils se sont dit, là il y a les ours, on va y mettre Natura 2000 aussi et puis voilà. Ça fait des contraintes en plus et à nous ça nous apportera rien, des emmerdements [...] L'ours on n'a rien demandé à personne, les élus ont râlé, et 4 ou 5 ans après on refait la même chose pour Natura 2000, ils nous prennent pour rien. On est considérés pour des riens du tout. »

Ce discours est relayé au niveau des lobbies catégoriels locaux :

« Cette situation [la réintroduction de l'ours] est insupportable, même s'il n'y avait qu'une seule brebis tuée durant tout l'été, car c'est une opération pour laquelle nous n'avons pas été concertés. C'est inadmissible car nous subissons de plein fouet une opération qui a été lancée à grand renfort de médiatisation et de financements. » (Syndicat pastoral ovin)

Ainsi que par des organisations professionnelles qui dramatisent la situation :

« Que ce soit le lynx dans le Jura, le loup dans les Alpes ou l'ours chez nous, il y a une incompatibilité évidente avec notre métier d'éleveur [...] Le premier témoignage que nous avons eu est celui d'éleveurs qui, quand ils ont eu le choix de changer de production, l'ont fait. Entre ovins et bovins, ils ont choisi les bovins. D'autres arrêtent l'estive. Ils diminuent le cheptel et essaient de garder le troupeau sédentaire et de ne pas le faire estiver. Cela a un impact indirect sur le pastoralisme et, à terme, sur l'entretien du paysage. »<sup>27</sup>

En fait, les éleveurs transhumant éprouvent de la difficulté à établir ce que peut être leur « place de participation » dans un jeu de concertation qui se répartit essentiellement entre l'État, les élus et les organisations rurales. Au sein des comités de pilotage, la discussion ne se fait pas vraiment au niveau des individus mais à celui des structures de pouvoir politique, économique et technique, de niveau local et départemental. Les éleveurs peuvent se sentir « laissés pour compte » d'une certaine manière, mais c'est aussi le fait de leurs propres organisations professionnelles, plus particulièrement de la chambre d'agriculture et de la fédération pastorale de l'Ariège.

#### *La transposition du problème de l'ours au niveau des luttes d'influence*

Dans les montagnes alpines la mise en place de Natura 2000 s'est ajoutée à la problématique du retour des grands prédateurs. Cette dernière constitue un double problème dans les Pyrénées, d'abord avec l'ours par introduction de populations allogènes et développement d'une nouvelle souche, et bientôt avec le loup par retour naturel. Face aux

27. Propos du Président du syndicat ovin de l'Ariège.

enjeux socio-économiques qu'il génère, le problème de l'ours a entraîné des positions de principe des élus, notamment des conseillers généraux, mais aussi des organisations professionnelles agricoles.

En conséquence, les éleveurs, notamment en Ariège, n'ont pas eu un relais toujours positif de Natura 2000, qui, dans la confusion, a été associé non seulement à l'ours mais aussi à l'ONF<sup>28</sup>, au « parc national »<sup>29</sup> et à tout ce qui pouvait représenter une contrainte dite « d'environnement », ce qui dans ce département est toujours vécu d'abord comme une tentative d'ingérence du pouvoir central. La distinction sémantique entre conservation et préservation est pour eux vide de sens : Natura 2000 est perçu comme une politique de protection de la nature dans tout le sens rigoriste et exclusif du terme.

Il n'y a pourtant pas d'hostilité généralisée aux politiques dites agri-environnementales. L'Ariège a accueilli l'une des premières expériences de l'application de l'article 19 puis plusieurs opérations de MAE, dont certaines portaient notamment sur la gestion des estives. Il convient également de rappeler qu'une petite quantité d'éleveurs, y compris des éleveurs ariégeois, ont adhéré au programme piloté par la DIREN sur les aides accompagnant le Plan Ours, lancé en 1996. Ce nombre va croissant, bien que certains groupes au contraire aient choisi de se retirer du dispositif pour signifier clairement leur opposition à la réintroduction.

*« Ils nous ont bien appâtés avec le Plan ours avant d'en remettre. Ils nous ont subventionnés pour des hélicoptages et tout ça, ils nous ont fait miroiter plein de belles choses, avant de nous coller l'ours, purement et simplement et depuis on a refusé toute subvention [...] Et ils se sont bien fichus de nous. »*

Sous la pression de différents appareils catégoriels, ceux des ministères de l'environnement et surtout de l'agriculture, ceux des organisations professionnelles agricoles et rurales, et enfin ceux des structures de décision politique (notamment le Conseil Général), l'antagonisme entre les éleveurs transhumant « réfractaires à l'ours » et les éleveurs dits du « Plan Ours » est manifeste.

Les « pro-ours » comme les « anti-ours » revendiquent d'agir selon des pratiques allant dans le sens de la qualité et de la préservation de l'environnement. En fin de compte, il existe un double antagonisme entre éleveurs : sur le plan idéologique d'abord, qui renvoie à l'acceptation ou non

---

28. Il y a en Ariège un vieil antagonisme entre les populations locales et l'ONF, gestionnaire de vastes domaniaux (78 000 ha sur l'ensemble du département soit 17 % de sa superficie) notamment en montagne (43 % de la surface pastorale). Le fait que l'ONF ait eu rapidement en charge la préparation de trois DOCOBs n'a pas été très bien perçu dans le département. Dans un premier temps, Natura 2000 a été ainsi volontiers compris comme un nouvel outil manipulé par l'État pour permettre à l'ONF de s'approprier un peu plus la gestion des territoires montagnards.

29. Le projet de Parc national de la Haute-Ariège, conduit entre 1975 et 1980, n'a pas abouti en raison de l'importante hostilité locale.

de grands prédateurs sur leur espace de travail; sur le plan de la stratégie socioprofessionnelle ensuite, certains éleveurs souhaitant profiter du Plan Ours pour créer une dynamique plus autonome des appareils politiques et catégoriels existants, utilisant ainsi l'ours à des fins commerciales.

### *L'acceptation d'une adaptation limitée des pratiques*

On peut se poser la question de savoir si l'attitude des transhumants ariégeois diffère de celle de leurs collègues installés dans d'autres parties de la chaîne. Dans les autres principaux secteurs de pastoralisme transhumant, situées à l'Ouest de la chaîne (en Béarn ou en Pays Toy par exemple) les positions sont globalement les mêmes, le discours de légitimation étant là-bas renforcé par le poids historique des commissions syndicales. Le comportement est plus modéré dans les Pyrénées-Orientales du fait d'un autre vécu relationnel entre les politiques de protection et la problématique pastorale. Dans certaines contrées des Pyrénées catalanes marquées par une forte déprise rurale et encore marginalisées, des enjeux environnementaux aigus ont favorisé un rapprochement entre les éleveurs et les différents acteurs de la protection (ONF, réserves naturelles, communes), malgré l'existence de certaines tensions résiduelles.

Le choix défendu par l'administration de faire de Natura 2000 un outil d'intégration des enjeux de la préservation de la biodiversité au sein des problématiques catégorielles des acteurs du monde rural suppose que l'on soit en mesure de construire une interaction réelle entre leurs objectifs réciproques. Si, comme nous l'avons vu, les éleveurs transhumants sont difficilement prêts à concéder de nouvelles adaptations de pratiques sur le plan idéologique, ils sont également relativement peu en mesure de les intégrer sur le plan matériel.

D'une part, ils disposent de peu de marge de manœuvre sur le plan économique. Les CTE apportent un soutien financier important mais encore insuffisant, pour une contrepartie environnementale assez faible. L'une des conjonctions les plus intéressantes (mais pas la seule) entre le pastoralisme montagnard et Natura 2000 porte sur la gestion des estives sur lesquelles sont déjà souvent en place des outils agri-environnementaux et des CTE. Or, l'outil CTE-estives et la préparation des DOCOBs ont été relativement peu coordonnés. Il n'y a donc pas d'association automatique entre les bénéfices apportés par l'un et les contraintes éventuelles exigées par l'autre. Natura 2000 interviendra donc sur ces espaces mais sans apporter de subsides supplémentaires. En fin de compte, il ne peut pas y avoir d'objectif conjoint à court terme.

Malgré l'apparente diversité des systèmes d'élevage et des pratiques pastorales en Ariège, l'analyse du système de normes (Eychenne, 2003) régissant les éléments de conduite technique en estive fait apparaître une

remarquable homogénéité sur l'ensemble des unités pastorales, notamment en ce qui concerne la priorité absolue que les éleveurs accordent à leurs troupeaux, si nécessaire au détriment du renouvellement de la ressource pastorale. En négligeant l'importance des performances zootechniques dans le système de pensée des éleveurs estivant, les différentes politiques agri-environnementales se heurtent aux valeurs mêmes qui régissent la conduite des groupes et confortent l'insoumission des éleveurs face aux injonctions environmentalistes de la société globale.

## Conclusion

Si l'on considère que les engagements pris à Rio doivent favoriser le recours à des savoir-faire traditionnels et à des modes de production moins déprédateurs des ressources, nous constatons qu'il n'y a, dans les cas abordés, qu'une très faible adéquation entre discours et pratiques.

Dans le bassin du Segura, cela se traduit par des inégalités en terme d'accès aux ressources naturelles, en raison d'une redistribution au profit des *campes* et une altération de l'alimentation en eau des systèmes traditionnels. Compte tenu de la traduction nationale des principes de l'Action 21 et de la DCE dans le PHN, les acteurs locaux institutionnels approuvent le modèle sous-tendu. Une grande majorité de la population (hormis les écologistes) voit dans le PHN la possibilité de poursuivre les orientations de développement socioéconomique adoptées depuis un demi-siècle, développement que les institutions n'hésitent pas à qualifier de « *sostenible* » soit « durable ».

Au travers de l'exemple de l'interface Natura 2000 / pastoralisme transhumant dans les Pyrénées ariégeoises, nous observons que la volonté d'articuler les enjeux socio-économiques d'une profession en crise et des enjeux écologiques déterminés par un dispositif technico-administratif exogène souligne toute la difficulté de concilier un objectif de protection de la biodiversité avec la recherche de modes de gestion intégrée des espaces bioanthropisés. La multiplication et l'instabilité des outils d'intervention dans le domaine du développement rural montagnard ainsi que l'existence de problématiques de cristallisation des antagonismes ont rendu difficile l'identification d'enjeux communs de gestion.

En conclusion, nous avançons l'hypothèse que les enjeux sont encore trop équivoques pour que les agriculteurs soient réellement incités ou encouragés à faire évoluer leurs pratiques dans le sens d'un référentiel favorisant les savoir-faire et les modes de production traditionnels et/ou innovants par l'intégration de préoccupations non catégorielles car le modèle de production promu et soutenu reste le modèle productiviste.

## BIBLIOGRAPHIE

- AGUILA Y., RADA A., 1929, *El aprovechamiento integral de las aguas de la cuenca del Guadalquivir*, Madrid.
- AMOROS C., PETTS G. E., 1993, *Hydrosystèmes fluviaux*, Paris, Masson, 300 p.
- BARCIELA C., 1990, La colonización agraria en España. In *Agua y modo de producción*, Barcelona, Editorial Critica, pp 98-120.
- BARRÈRE P., 1954, « Mise en valeur intégrale du bassin du Noguera Ribagorçana », *Revue de Géographie des Pyrénées et du Sud-Ouest*, Toulouse, n° 25, (1), pp 81-84.
- BLOT F., 2003, « Le Plan Hydrologique National continuité d'une politique de l'eau pour l'Espagne », *Sud Ouest Européen*, n° 15, pp 131-144.
- CLARIMONT S., 1999, *Les conflits pour l'eau en Europe méditerranéenne: le cas du bassin de l'Èbre (Espagne)*, Thèse de doctorat de géographie, Université Montpellier III, 700 p.
- COMMISSION EUROPÉENNE, GROUPE DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 8 de la Directive Habitats, 2002, *Rapport final sur le financement de Natura 2000*, 43 p.
- CNUED, 1993, *Action 21*, New York, Publication des Nations Unies, 256 p.
- CHS (CONFÉDÉRATION HYDROGRAPHIQUE DU SEGURA), 2000, *Plan Hidrológico de la cuenca del Segura*, Murcia, Ministerio de Medio Ambiente, 363 p.
- CONSEIL NATIONAL DE L'ÉVALUATION et COMMISSARIAT GÉNÉRAL DU PLAN, 1999, *La Politique de la montagne*, rapport d'évaluation, 2 vol., Paris, La Documentation Française, 406 p.
- CUCHOUD S.-R., 1963, *Medio siglo de trabajos para dominar y aprovechar las aguas del río Segura*, Madrid, Ministerio de Obras publicas, Confederación Hidrográfica del Segura, 37 p.
- DEL MORAL L., 1998, « L'état de la politique hydraulique en Espagne », *Hérodote*, n° 91, pp 118-138.
- DGOHCA (DIRECCIÓN GENERAL DE OBRAS HIDRÁULICAS Y CALIDAD DE LAS AGUAS), 2000, *Libro blanco del agua en España*, Edita: Centro de Publicaciones Secretaria general Técnica Ministerio de Medio Ambiente, 637 p.
- DG XI, 2000, *Gérer les sites Natura 2000 – les dispositions de l'article 6 de la directive Habitats*, 73 p.
- EYCHENNE C., 2003, « Trente ans de relance pastorale en Ariège: le temps de la maturité. Les enseignements de l'Enquête pastorale 1999 et du Recensement Agricole 2000 », *Sud-Ouest Européen*, n° 15, pp 5-14.
- HERIN R., 1976, *Le bassin du Segura*, Thèse de Géographie Rurale, Caen, 892 p.
- HERIN R., 1980, « Agriculture et développement régional », *Mélanges hispaniques*, Toulouse, UTM, pp 115-122.
- LENCLUD G., 1987, « La tradition n'est plus ce qu'elle était... Sur les notions de tradition et de société traditionnelle en ethnologie », *Terrain*, n° 9, pp 110-123.
- MILIAN J., 2001, « Le projet Natura 2000 et la protection du patrimoine naturel – l'exemple des sites expérimentaux pyrénéens », *Études Rurales*, EHESS, n° 157-158, pp 173-194.

MILIAN J., 2003, « La construction du réseau Natura 2000 dans les Pyrénées françaises et ses implications pour le pastoralisme », *Sud Ouest Européen*, n° 15, pp 15-24.

MONTGOLFIER J. (de), NATALI J.-M., 1987, *Le Patrimoine du Futur*, Paris, Economica, 248 p.

ORTEGA CANTERO N., 1993, Algunas orientaciones de la política agraria española posterior a la guerra civil: de la colonización a la ordenación rural. In A. GIL OLCINA, A. MORALES GIL [Ed.] (1993), *Medio siglo de cambios agrarios en España*, Alicante, Instituto de cultura Juan Gil-Albert, p. 15-29.

PÉREZ PICAZO M.-T., 1998, « Gestion del agua y conflictividad en el sureste de España, siglo XIX y XX », Comunicación al Simposio IV Participación ciudadana y conflictos socio-políticos, *Congreso Iberico sobre gestion y planificación de aguas*, Zaragoza del 14 al 18 de septiembre 1998, 19 p.